

Époux ou Père

Prénoms Romain Pascal

Nom RIVI

Né le 02 décembre 1981

à L'Haÿ-les-Roses 21 heures 00

(Val-de-Marne)
de Christian Georges
RIVI

et de Marie-Christine Odette
CASTANO

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 585

le 04 Octobre 2011

Mentions marginales (3)



Marriage célébré à _____

le _____

Les futurs époux ont déclaré (1)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____

Mentions marginales (3)

(1) Prénoms et noms du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

Épouse ou Mère

Prénoms Mélissa Gaëlle

Nom TALNONT

Né le 8 Décembre 1986

à Paris 11ème 17 heures 55

de Michel Talnont

et de Evelyne Anne Maine
ODISON

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 2559

le 11 OCT. 2011

Mentions marginales (3)

Le fonctionnaire municipal
délégué par le Maire



à _____ heures _____

le _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à ».

Premier enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

2380

Le 11 Septembre 2011

à 16 heures 8

est né(e)⁽¹⁾ Kacey, Sabrina

- Riri -

du sexe Féminin à Seugnac-Sainte-Corne
(Val de Marne) reconnu(e)⁽²⁾ le 13 Septembre 2011 en cette
Société.

par⁽³⁾ Don Pére.

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁴⁾

27 SEP. 2011

L'officier de l'état civil

Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».
(2) Preciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° MG

Le 28 janvier 2018
à 11 heures 28
est né(e) Chiara Rivi

du sexe Féminin à Quincy-sous-Sénart (Essonne)
reconnu(e) le 30 janvier 2018 en cette
mairie

par (1) le père

Délivré conforme aux registres, le 30 janvier 2018

Mentions marginales (4)



30/1/18

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ». (2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 28

Le 31 décembre 2022
à 22 heures 43

est né(e) Gianni, Mick Rivi

du sexe masculin à Melun (Seine-et-Marne)

reconnu(e) le 4 janvier 2023 en cette mairie

par (1) son père

Délivré conforme aux registres, le 4 janvier 2023

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil délivrant



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ». (2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.